

Espace public/espace privé : quelles nouvelles limites ?

Une journée d'échanges au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle

Propos introductif

C'est notamment suite aux réflexions du philosophe Henri Lefebvre que les manières d'habiter, l'appropriation des espaces, les usages des territoires sont devenus des centres d'attention et de préoccupation. Plus précisément, il faut sûrement distinguer à la suite de Lefebvre « l'espace conçu », entendons la ville pensée, rationalisée, formalisée, découpée, agencée, planifiée ou encore modélisée par ceux qui ont le pouvoir de produire les cadres matériels de la vie urbaine, de « l'espace vécu », entendons les modes de vie des habitants, leurs représentations du monde, leurs expériences, leurs habitudes, leurs images de la ville d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Mais l'espace est non seulement vécu, il est aussi perçu avec son corps. L'espace « perçu » se rapporte ainsi aux pratiques sociales les plus concrètes. Dans ce sens, si les *usages* se définissent comme des manières de faire conformes à ce qui est conçu en amont, les *pratiques* débordent les usages et les conceptions de l'espace. Les pratiques sont à prendre très au sérieux pour saisir au plus près du quotidien comment chacun participe de l'invention de la ville.

La ville est donc produite par le haut, c'est-à-dire par les décideurs, et par le bas, c'est-à-dire par les gens ordinaires, les citoyens...

Au centre de cet espace vécu et perçu se trouvent le logement, mais aussi la rue et le quartier.

Le logement est le siège de l'intimité, le lieu où la subjectivité se déploie avec sérénité. L'environnement y est familier ; les couleurs, les odeurs, les bruits et les personnes qui s'y trouvent sont connus. C'est là qu'il est possible, de restaurer son unité quand celle-ci est menacée. Aussi le logement avec son décor et ses multiples aménagements exprime-t-il de façon plus ou moins silencieuse, tantôt le versant culturel, tantôt le versant individuel de la personnalité. L'identification des individus à des micro-lieux au sein du logement se manifeste au quotidien par le vocable de "coin". Le "coin", c'est l'endroit où la personne a l'habitude de se tenir, d'être tranquille, de se détendre. Chacun a son coin : c'est là une manière d'avoir un chez soi dans le chez soi.

La rue et ses formes de vie se montrent fugitives à l'égard de la rationalité urbanistique : de l'espace tel qu'il est conçu. Le caractère informel de la rue relève presque de l'évidence dès lors que nous pensons au commerce du sexe ou de la drogue. Mais il ne faut pas oublier qu'il se décline aussi et surtout à travers des pratiques sportives, artistiques et ludiques, qui sont synonymes d'appropriation de l'espace public et qui se déroulent souvent, mais pas toujours, en marge des institutions.

C'est notamment le cas des jeux et sports récréatifs comme le roller, le skate-board, le basket de rue, le hip-hop... En réponse à ce versant informel de la ville, plus ou moins aux lisières de l'illicite, et au sentiment d'insécurité qu'il peut susciter, **la rue tend à devenir un lieu de contrôle social** se traduisant par le recours à la vidéosurveillance et la présence de policiers ou autres agents de sécurité : **la rue a une fonction politique et morale**. C'est d'autant plus le cas au fur et à mesure qu'**elle devient le lieu d'expression privilégié des inégalités, des souffrances sociales, des incertitudes et de la non-reconnaissance de l'Autre**. Mais la rue offre aussi divers paysages sensoriels qui diffèrent d'un quartier à l'autre – mais aussi d'une ville à l'autre. **Bruits, voix, odeurs, parfums, couleurs, textures, mouvements, gestes... permettent de saisir les distinctions sociales ou culturelles, et ainsi d'établir des lignes de démarcation entre les différents quartiers**, entre les « beaux quartiers » ombragés dans lesquels la verdure est bien présente et les « quartiers exotiques » ou d'immigrés dans lesquels se diffusent des odeurs d'épices ou d'aromates lointaines.

Par ailleurs, **l'expérience sensorielle de la rue** se décline selon le climat, les saisons, les conditions météorologiques et les temps de la journée, l'alternance des jours et des nuits : la cathédrale de Rouen représentée à différentes heures par le peintre impressionniste Claude Monet en constitue un bon exemple. Le moment et l'espace de l'appréhension sensorielle d'une ville peut ainsi jouer un rôle déterminant dans la perception de la ville et dans l'image que l'observateur en garde. Ceci étant dit, les opérateurs, les aménageurs de la ville, et dans une large mesure aussi les citoyens, ont tendance à considérer le « sensible » comme du « visible ». Dans le monde urbain mondialisé, une hiérarchie du sensible s'opère en effet, poussant aux premières loges le voir. Même si les autres sens, le toucher, l'odorat, le goût et l'ouïe, retrouvent progressivement une certaine importance, un certain crédit, il n'en reste pas moins que la vue demeure omnipotente dans l'appréhension (la capture, la représentation) du paysage urbain. **La rue peut se faire cadre de vie quand elle est aménagée pour que les gens y cohabitent sereinement** ; se traduire en quartier avec ses repas, en coin de ville habitable quand elle donne à voir des identités matérielles et sociales singulières.

Dès lors, des questions se posent : quelles sont les limites entre le privé et le public ? A quelles conditions l'espace peut devenir un lieu où l'on y dépose et projette un peu de soi ? C'est dire si l'espace revêt différentes formes, expressions et natures : tantôt impersonnel et anonyme, tantôt approprié et personnalisé, tantôt silencieux et bruyant, tantôt vide et plein, tantôt insignifiant et organisé autour d'expressions citoyennes et d'engagements politiques...

Ce qu'il faut interroger et saisir, c'est donc toutes les « espèces d'espace » (Pérec) qui s'offrent à nous dans une diversité jamais figée et entièrement saisissable.

Hervé Marchal, sociologue.

Les limites juridiques de l'espace public

L'espace public est aujourd'hui de plus en plus réglementé alors qu'il est à l'origine un espace de liberté, une sorte de bien commun. Par définition, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé - et cela vaut pour l'espace public ou semi-public - mais force est de constater que les interdictions et limitations sont nombreuses, en matière d'urbanisme, de liberté d'aller et venir, de tenue vestimentaire et de signes dits ostentatoires, ou encore d'expression artistique.

On touche à la liberté individuelle et aux libertés publiques puisque toute réglementation gère les relations entre l'individu et/ou le groupe et l'espace dans lequel il se trouve, vit, s'exprime et peut exercer ses droits.

L'espace public, espace du public, est de moins en moins ce lieu ouvert et gratuit que l'on a pu idéaliser.

Stéphane Massé, avocat.

Une brève histoire des espaces publics

Dans l'Antiquité comme au Moyen Âge, les espaces publics ont une valeur sacrée ou sont protégés par la loi et accueillent rituels religieux et rassemblements du peuple, comme les forums impériaux de Rome ou les places médiévales. À partir de la Renaissance, et du projet de Michel-Ange pour le Capitole, le projet artistique impose ses valeurs sans que la symbolique politique ne disparaisse comme en témoignent les places royales de Paris.

Grâce à l'industrialisation du métal et du verre, le XIX^e siècle invente les passages commerciaux et les grands magasins, ces palais illuminés de la marchandise. Avec l'automobile apparaît le Mall, un centre commercial au centre de son parking, une invention de l'architecte Victor Gruen, alors que les rues et les places se vident de leurs commerces. Mais, de temps à autres, elles se remplissent d'une foule participant à des manifestations populaires, ludiques ou protestataires.

Jean Claude Vigato, architecte.

Établir un petit monde privé dans un centre commercial

En 50 ans, les centres commerciaux sont devenus des lieux incontournables de la ville marchande, tandis que leur nombre est en expansion constante. S'ils sont effectivement fréquentés par de nombreux consommateurs (8 millions de visiteurs par an au C.C. Saint-Sébastien), le regard sociologique sur ces espaces semi-publics permet d'y observer d'autres types d'individus qui n'y viennent pas pour consommer. Ainsi, des « squatteurs » (retraités, marginaux, jeunes...) se rendent régulièrement dans les galeries marchandes de certains centres commerciaux pour s'y retrouver, s'y abriter ou y flâner. Ils y établissent, au jour le jour, un petit monde privé qui devient important pour eux.

L'objet de cette présentation sera de préciser qui sont ces personnes, quelles sont leurs relations, et qu'est-ce qu'elles viennent chercher dans le Centre, si ce n'est des marchandises. De fil en aiguille, le propos engage une réflexion plus générale sur notre société de consommation et sur nos droits d'usage de l'espace (public) urbain.

Thibaut Besozzi, sociologue

Un espace urbain d'intercompréhension, de rencontres et d'expression citoyennes

La crise démocratique actuelle produit de multiples désenchantements qui se manifestent notamment par une défiance accrue de la représentation, et le citoyen revendique de plus d'être mieux associé à l'écriture du projet de société. Le ré-enchantement nécessite de mobiliser toutes les composantes de la société, or, et en l'état de nos organisations, beaucoup en sont exclues...manque de temps, manque de structures et de méthodes appropriées, manque d'espace, exclusion sociale réelle, etc.

Pour imaginer des réponses, le Conseil de développement durable du Grand Nancy a initié une démarche expérimentale de prospective avec les étudiants de l'université de Lorraine, avec ceux qui feront demain.

Dominique Valck, président du Conseil de développement durable du Grand Nancy.

Le féminin dans les espaces

Nous proposons une intervention sur la question des notions de féminin dans le partage des espaces de vie, depuis les espaces intimes, privés vers les espaces publics. Si peu d'études sont disponibles concernant la nature, les motifs, les mobiles et les impacts des déplacements des femmes dans la Cité, nos différentes recherches rendent compte d'un lien économique et politique du rapport du féminin à celui de la notion d'espace.

En cela, il serait possible d'imbriquer les trois espaces des femmes comme entretenant des liens implicites configurant les déplacements des hommes et des femmes dans des espaces constitués en faveur des sexes et non de la mixité.

Cette demande de sexuation des espaces est soumise à réflexion comme nécessaire concernant la sécurisation de la femme dans l'espace public et dangereuse, si son effectivité visait à nuire, voire à annihiler, la mixité. Face à ce constat, dans un précédent ouvrage, nous nous sommes questionnées sur l'évolution du féminin dans l'histoire et son articulation à la notion de République et des influences réciproques que pouvaient entretenir ces deux principes, à la fois sous leurs formes sociales et politiques (Henrion-Latché, 2017).

Nous extrayons dans cette présentation l'histoire et l'évolution de la notion du féminin dans les espaces, afin d'en comprendre son évolution et les influences que les femmes ont à la fois subies et apportées aux structurations de ses espaces.

Johanna Latché-Henrion, sociologue.

Conception et réception des espaces publics

Cette intervention se propose de questionner la tension entre conception et réception des espaces publics. La manière dont s'organise une trame urbaine ou dont se structurent des espaces publics, n'est jamais neutre mais traduit toujours les représentations que ceux qui les portent ont de la société ou de l'individu.

De même, le processus de perception et de pratique de ces espaces se trouve également culturellement et socialement marqué.

À travers quelques exemples issus de contextes historiques et culturels différents, il s'agit de s'interroger sur ce que les espaces urbains disent de notre manière de penser la société. En retour, ces espaces ont un impact sur notre manière de les vivre, qui révèle elle aussi un rapport au monde spécifique. Ainsi, interroger la conception et la réception des espaces publics, c'est interroger plus globalement le lien entre nos pratiques et nos représentations.

Cécile Fries-Païola, architecte-urbaniste et sociologue.

La réappropriation de l'espace public dans les quartiers

La charte d'Athènes de 1933 portée par Le Corbusier voulait créer la ville de demain par une approche de l'urbanisme où les fonctions des espaces détermineraient les usages des populations. Cette approche pose les bases du structuralisme dominant dans la construction des grands ensembles dénommés aujourd'hui Quartiers Politique de la Ville. Il s'agissait, en déterminant les fonctions des différents espaces, de créer un homme nouveau, de nouveaux modes de vie et nouvelles relations sociales entre les habitants. Or, cette vision peu souple a fait fi d'une dimension essentielle qu'est la participation des habitants. S'ils ont été régulièrement consultés, rares sont les projets qui les ont réellement associés. Dès lors, on se surprend d'un manque d'appropriation de l'environnement, un détournement des usages, des dégradations, la sous représentation de catégories dans l'espace public, un vivre ensemble compliqué à mettre en œuvre. L'enjeu est aujourd'hui de co-construire avec les habitants, reconnaissant leur expertise d'usage, de cheminer ensemble vers une ville durable. L'intervention se propose d'illustrer ce propos à travers deux types d'exemples : la réappropriation de l'espace public par les femmes à travers les marches exploratoire, et par la culture avec les Zones Artistiques temporaires.

Mallory Koenig, chargé de coordination politique de la ville.

Les nouveaux rapports de la sphère publique à la sphère privée

Dépassant la notion du territoire urbain partagé de l'espace urbain construit qui vient d'être débattue, il est ici question de la notion, quant à elle toute symbolique, de la sphère publique en général, de son évolution aujourd'hui par rapport à la sphère privée dont le périmètre semble bien désormais modifié, par l'internet et ses réseaux sociaux, notamment.

Mais pas seulement...

Gilles Lucazeau, humaniste et avocat, fera part de ses convictions à ce sujet, fondées sur son expérience d'ancien procureur général, notamment.

Il animera ensuite le débat correspondant, qui clôturera la journée d'échanges citoyens.